

Département du Haut-Rhin

VILLE DE ROUFFACH

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du 7 février 2017

Le mardi sept février deux mille dix-sept à 19 heures 15, le conseil municipal de Rouffach s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

Sous la Présidence de :

M. TOUCAS Jean-Pierre, Maire

Membres présents :

M. SCHMITT Gilbert, Mme BOLLI Nadine, M. BANNWARTH Christophe, M. KAMMERER Jean-Philippe, Mme FINANTZ Élise, Mme LECHLEITER Joëlle, M. VUILLEMIN Jean-Claude, M. GUTLEBEN Jean-Marie, M. LUTHRINGER Jean-Pierre (*jusqu'au point 5*), Mme MULLER Odile, M. LOEWERT Daniel, Mme BARBAGELATA Françoise, M. ABRAHAM Luc, Mme SCHLEGEL Yvette, Mme GUEBEL Sandra, M. STAAD Mathieu, Mme GARDON Perrine, M. STORRER Lucien, M. OTT Hubert, Mme ZIMMERMANN Laurence, Mme BAEREL Stéphanie.

Membres absents excusés :

Mme RABIEGA Françoise donne procuration à M. VUILLEMIN Jean-Claude
M. LUTHRINGER Jean-Pierre donne procuration à M. LOEWERT Daniel (*à partir du point 6*)
M. SAUTER Vincent donne procuration à Mme BOLLI Nadine
Mme SUHR Perrine donne procuration à M. GUTLEBEN Jean-Marie
M. MARINO Antoine donne procuration à M. OTT Hubert
M. MIKEC Christophe donne procuration à M. STORRER Lucien

Assistent également :

Mme PARIS Patricia, Directrice Générale des Services
Mme FERNANDEZ Aurélie, Directrice Générale des Services Adjointe

Mme BLAISON Annie, Trésorière

Accusé de réception en préfecture 068-216802876-20170217-08-2017-DE Date de télétransmission : 17/02/2017 Date de réception préfecture : 17/02/2017

POINT N° 8
Tarif des concessions de cimetière

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, rappelle que le conseil municipal du 6 décembre 2016, au point n°7 a fixé les taxes et redevances communales pour l'année 2017.

Il s'avère qu'une erreur matérielle s'est glissée dans les taxes concernant les tarifs des concessions du cimetière.

Il convient donc de régulariser la situation en adoptant de nouveaux tarifs, identiques à ceux de 2016.

Objet	Montant 2016	Montant Voté Déc. 2016	Propositions 2017
Concessions dans le cimetière			
Columbarium : case de 2 urnes pour 15 ans	650,00 €	600,00 €	650,00 €
case de 2 urnes pour 30 ans	1 300,00 €	1 200,00 €	1 300,00 €
Tombe de 2m2 pour 30 ans	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Tombe de 4m2 pour 30 ans	500,00 €	450,00 €	500,00 €
Tombe de 2m2 pour 15 ans	120,00 €	110,00 €	120,00 €
Tombe de 4m2 pour 15 ans	240,00 €	220,00 €	240,00 €
Concession trentenaire d'une urne en terre	140,00 €	110,00 €	140,00 €
Concession pour 15 ans d'une urne en terre	70,00 €	60,00 €	70,00 €
Taux des vacations funéraires	25,00 €	24,00 €	25,00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de modifier les tarifs des concessions du cimetière comme mentionnés ci-dessus et de leur application immédiate.

Publié le : 14 février 2017

Pour extrait conforme

Rouffach, le : 14 février 2017

Le Maire :

Jean-Pierre TOUCAS



Accusé de réception en préfecture
068-216802876-20170217-08-2017-DE
Date de télétransmission : 17/02/2017
Date de réception préfecture : 17/02/2017